

Prise en charge des élèves :

- Les élèves sont pris en charge par leur professeur dès la première sonnerie.
- Ils se mettent en tenue de travail dans leurs vestiaires respectifs sous la surveillance de leur professeur.
- Les élèves sont sous la responsabilité du professeur depuis la sonnerie de début de cours jusqu'à la sonnerie de fin de cours.
- Les élèves ne sont pas autorisés à quitter leur lieu de travail, sauf cas particulier sous la responsabilité du professeur.
- Toutes les tenues de travail ainsi que les chaussures de sécurité devront obligatoirement avoir le nom, prénom d'inscrit. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou perte des tenues et/ou chaussures de sécurité.

Sécurité :

- Seuls les élèves étant en règle avec la visite médicale seront autorisés à travailler sur les machines dangereuses et pourront effectuer leur PFMP.
- Seuls les élèves en tenue de travail correcte seront admis dans les ateliers dès la deuxième semaine de cours.
- Pour être en tenue de travail correcte, l'élève doit être en **bleu de travail et chaussure de sécurité** demandées à la rentrée scolaire
- Les cheveux attachés si l'élève les portent long (prévoir élastique).
- **Les piercings, boucles et les écarteurs sont interdits en atelier**, les gourmettes, les bagues devront être retirées. (Cf. décision du Conseil d'Administration du 26 juin 2003).
- **le port de lunettes de sécurité doit être imposé aux élèves** autant que de besoins que de nécessité.
- **le port des casques antibruits est obligatoire** lors de l'usage de machines bruyantes.
- **L'utilisation des carters de protection** doit être systématique. Chaque machine-outil doit être munie d'une fiche machine. Les contraintes imposées par l'utilisation des courants électriques doivent s'appliquer systématiquement.

- Il est demandé à tous les professeurs de veiller au respect strict de ces règles et surtout sensibiliser les élèves dès la première heure de cours et en fonction de la progression pédagogique à tous les aspects de la sécurité du travail. Ce problème prend une place de plus en plus grande dans le monde industriel et s'impose de façon cruciale.

- Une trace écrite des aspects traités devra obligatoirement figurer dans le cahier de texte de la classe.

- Les téléphones portables sont interdits dans les ateliers, ils devront rester dans le casier de chaque élève.

- Le vocabulaire et le langage correct est attendu en atelier comme dans l'enceinte du lycée.

Le règlement intérieur s'applique bien évidemment dans les ateliers.

Cette tenue est obligatoire pour tous les élèves de CAP et de BAC PRO du secteur industriel.

En cas de non-respect de ces règles, les élèves pourront être refusés dans les ateliers après une étude des raisons invoquées.

Chef des travaux

C.BIDAUT